



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préservation de la biodiversité:

quel rôle pour les entreprises?



Les bonnes pratiques pour les entreprises du secteur financier



Inciter les entreprises à s'engager en faveur de la biodiversité

Le 12 décembre 2019, Emmanuelle Wargon, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire, a réuni des entreprises pour le lancement du dispositif « Entreprises engagées pour la nature – Act4nature France »¹.

Cette initiative a pour objectif d'aider les entreprises à agir en faveur de la biodiversité. Elle s'adresse aux entreprises, quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité, qu'elles aient intégré cet enjeu dans leur stratégie depuis longtemps ou qu'elles commencent juste à le faire.

Construite avec des réseaux d'entreprises (dont le Mouvement des entreprises de France - MEDEF, l'Association française des entreprises privées - AFEP, Entreprises pour l'environnement - EpE et l'Organisation pour le respect de l'environnement dans l'entreprise - ORÉE), des ONG environnementales et des partenaires scientifiques et institutionnels, cette initiative s'inscrit dans les mesures du Plan biodiversité présenté par le Gouvernement en juillet 2018.

Pour accompagner les entreprises dans leur démarche en faveur de la biodiversité, le ministère de la Transition écologique et solidaire et l'Office français de la biodiversité (OFB) souhaitent, au travers de recueils pédagogiques de bonnes pratiques d'acteurs pionniers, apporter un éclairage aux entreprises qui :



Utilisent des matières premières issues du vivant



Consomment ou gèrent du foncier



Opèrent dans le secteur financier



Interviennent dans tous les secteurs

Toutes peuvent agir en faveur de la biodiversité.

¹ <https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/>

POURQUOI CE RECUEIL ?

L'objectif de ce recueil est d'éclairer les entreprises du secteur financier recherchant une meilleure prise en compte des enjeux liés à la biodiversité dans leurs investissements.

Grâce à l'éclairage de quelques acteurs financiers français, ce recueil présente des bonnes pratiques pour éliminer les financements néfastes à la biodiversité ; et au contraire soutenir ceux qui y sont favorables avec un point d'attention concernant les freins à lever et les actions nécessaires. Des recommandations à l'intention des entreprises complètent le recueil avec des exemples de bonnes pratiques, afin d'appréhender plus simplement les enjeux biodiversité liés au financement des entreprises et des projets.

Si les actions évoquées dans ce recueil sont majoritairement portées par des entreprises de taille importante, elles peuvent, pour la plupart, être dupliquées par les entreprises de toute taille.

QUEL CONSTAT ?

« Les contributions apportées par la biodiversité et la nature aux populations sont notre patrimoine commun et forment le plus important 'filet de sécurité' pour la survie de l'humanité. Mais ce filet de sécurité a été étiré jusqu'à son point de rupture » a déclaré Sandra Díaz, coprésidente de l'Évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques, publiée en mai 2019 par la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES, en anglais)².

Le rapport d'évaluation, élaboré par 145 experts issus de 50 pays au cours des trois dernières années, estime ainsi « qu'environ un million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction, notamment au cours des prochaines décennies, ce qui n'a jamais eu lieu auparavant dans l'histoire de l'humanité »³.

Ces chiffres sont la conséquence directe de l'activité humaine, qui a contribué à l'accélération de la dynamique d'effondrement de la biodiversité au cours des dernières décennies. Selon l'IPBES, cinq facteurs participent à l'érosion de la biodiversité : les changements rapides d'usage des terres (par exemple, la conversion de forêt en surface agricole, ou la conversion de surface agricole en espaces urbanisés) et de la mer, l'exploitation/surexploitation directe de certains organismes (par exemple, la surpêche de certaines espèces de poissons), le changement climatique, la pollution (par exemple, l'usage excessif de produits phytosanitaires) et les espèces exotiques envahissantes

(par exemple, la propagation d'espèces comme la grenouille-taureau, l'écrevisse américaine ou le frelon asiatique menace le fonctionnement des milieux et la santé humaine).

En outre, si le lien entre la pandémie liée au coronavirus SARS-COV-2 et l'atteinte à la biodiversité ne paraît pas immédiat à première vue, un consensus scientifique existe cependant sur le rôle des pressions sur la nature dans l'augmentation de la fréquence d'épidémies de maladies infectieuses émergentes : 60 % des maladies infectieuses émergentes sont d'origine animale, dont deux tiers issues de la faune sauvage et 30 % seraient liées à la destruction des écosystèmes naturels (changement d'usage des terres et incursion de l'homme dans les écosystèmes, notamment forestiers, au profit de l'agriculture, de l'urbanisation, et de l'exploitation minière et de la construction d'infrastructures) et à la probabilité accrue de contacts répétés avec l'homme ou les animaux domestiques qui en résulte⁴⁻⁵.

Face à ce constat alarmant, les gouvernements, entreprises et acteurs de la société civile doivent impérativement décupler leurs efforts, afin de rassembler les ressources nécessaires et anticiper les risques qui, s'ils se matérialisaient, pourraient avoir un effet dévastateur sur nos écosystèmes et nos sociétés.

Le secteur financier a un rôle essentiel à jouer pour préserver la biodiversité, notamment au travers de ses choix de financement.

² IPBES (2019), « Le dangereux déclin de la nature : Un taux d'extinction des espèces « sans précédent » et qui s'accélère », Communiqué de presse

³ Ibid.

⁴ EcoHealth Alliance (2019). Infectious disease emergence and economics of altered landscape.

⁵ S. Morand et M. Figuié (2018). Emergence of infectious diseases: Risks and issues for societies.

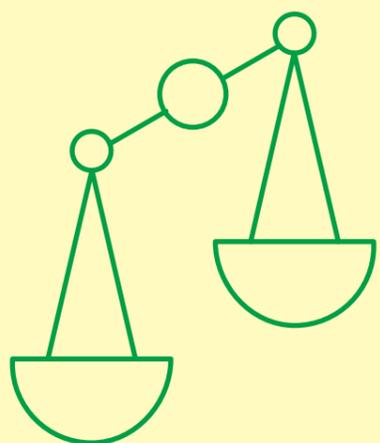
CONTEXTE

Quelques chiffres pour comprendre

500

MILLIARDS DE DOLLARS

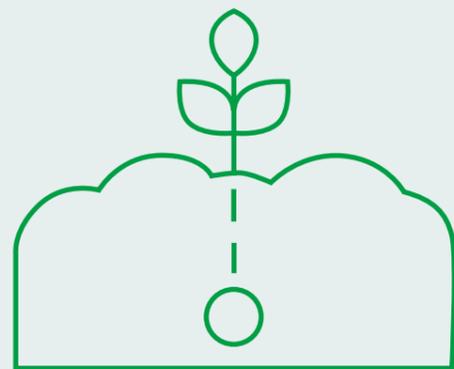
C'est la valeur totale annuelle estimée des apports financiers qui sont dommageables à la biodiversité. (OCDE, 2019)



85

MILLIARDS DE DOLLARS

C'est le montant annuel des financements estimés en faveur de la biodiversité sur la période 2015-2017. (OCDE, 2020)



235

À

577

MILLIARDS DE DOLLARS

C'est la valeur marchande annuelle de la production agricole mondiale qui est directement attribuable à la pollinisation par les insectes ou d'autres animaux. (IPBES, 2016)

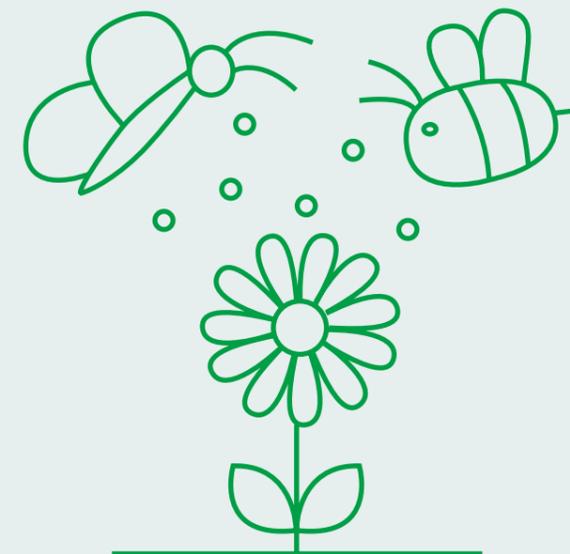


ENTRE **150**

ET **440**

MILLIARDS DE DOLLARS

C'est le montant estimé des besoins de financement annuels pour la préservation et la restauration de la biodiversité. (The Biodiversity Finance Initiative, 2012)



Au niveau mondial, les besoins de financements annuels pour la préservation et la restauration de la biodiversité sont évalués entre

150

ET

440

MILLIARDS DE DOLLARS

(The Biodiversity Finance Initiative, 2012)

Environ

135 000

MILLIARDS DE DOLLARS

C'est la valeur des bénéfices fournis par la biodiversité à la société (notamment via l'approvisionnement en nourriture, combustible, matériaux; la pollinisation, l'épuration naturelle des eaux, le stockage du carbone). (OCDE, 2019)

Éliminer les financements néfastes à la biodiversité

Les financements néfastes à la biodiversité dépassent largement les financements favorables. Dans ce contexte, il est nécessaire de pouvoir distinguer ces deux types d'activités et/ou projets. En effet, il est parfois difficile de définir si une activité est préjudiciable ou non à la biodiversité car la frontière peut dans certains cas être ténue.

C'est pourquoi la mise en place d'une classification objective commune (« taxonomie ») ou de labels thématiques spécifiques permettrait d'identifier, ou d'exclure dans le cas de labels, les activités néfastes et de réorienter les financements qui y sont actuellement dédiés vers des activités ou projets favorables à la biodiversité. Au niveau européen, l'élaboration d'une taxonomie « verte » est actuellement en cours et devrait aboutir fin 2022. Une telle standardisation permettrait également de réduire les coûts de transaction, ce qui améliorerait le couple « rendement-risque » des projets.

En parallèle, plusieurs acteurs ont décidé de ne pas attendre l'adoption d'une grille d'analyse par les pouvoirs publics pour mettre fin au financement de certaines activités manifestement néfastes à la biodiversité, ou imposent des conditions spécifiques aux financements qu'ils accordent.

Enfin, la plupart des acteurs de la finance ont exclu de leurs portefeuilles, partiellement (en % du chiffre d'affaires) ou totalement, les entreprises engagées dans l'extraction d'hydrocarbures non conventionnels (impliquant l'usage de la technique de fracturation hydraulique), de pétrole à partir de sables bitumineux et/ou dans le forage en Arctique.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES



La préservation de la biodiversité: un critère pour investir

Groupe Caisse des dépôts

La Caisse des dépôts a développé des bonnes pratiques appliquées à son activité d'investisseur institutionnel. Avant d'investir dans une

entreprise, la Caisse des dépôts examine une série de critères environnementaux en fonction de l'activité de l'entreprise (utilisation des matières premières, utilisation de la terre, dégradation des écosystèmes fragiles, stress hydrique, chaîne d'approvisionnement, empreinte carbone des produits, ...) dans le cadre de son analyse ESG (Environnement, social, gouvernance) des actifs ayant vocation à être intégrés à ses portefeuilles. Ces critères sont intégrés en partie à la valorisation des entreprises dans lesquelles la Caisse des dépôts investit en capital, à partir de données fournies par des tiers indépendants.

La Caisse des dépôts a également intégré les critères de préservation de la biodiversité dans la sélection de classes d'actifs spécifiques tels que les actifs immobiliers en favorisant la labellisation environnementale « biodiversity » pour l'acquisition des immeubles neufs (tertiaires ou collectifs) et le respect de la charte « chantiers verts » pour la construction. Pour la gestion courante des actifs en résidentiel, et plus particulièrement des espaces verts, les fournisseurs doivent respecter un « code de bonne conduite » qui interdit notamment le recours aux produits phytosanitaires. S'agissant de la gestion des actifs forestiers, la Caisse des dépôts applique également des pratiques spécifiques de gestion durable écocertifiées et favorisant la biodiversité pour les actifs gérés par la Société forestière, filiale de la Caisse des dépôts.



Exclure les activités néfastes à la biodiversité

AXA

L'assureur a signé la première déclaration mondiale du secteur de l'assurance interdisant la pêche dite « illégale, non déclarée et non réglementée (INN) » et codéveloppée par les Principes des Nations unies pour l'assurance responsable (UN PSI) et l'ONG Oceana.

Financer des entreprises et des projets favorables à la biodiversité

Certains acteurs financiers ont mis en place des initiatives innovantes sur le long terme avec des institutions financières publiques et privées, afin de soutenir le développement de projets pro-biodiversité et des solutions fondées sur la nature (c'est-à-dire des actions qui s'appuient sur les écosystèmes afin de lutter contre les changements climatiques, gérer des risques naturels, etc.).

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES



Investir dans l'agroécologie

Moringa

Le fonds Moringa, avec dix ans d'expérience et plus de 40 millions d'euros investis dans des entreprises agroforestières, participe activement à la promotion de l'agroécologie et plus particulièrement de l'agroforesterie (modèles d'agriculture régénérative permettant de restaurer la vie des sols, préservation des espaces forestiers et mise en place d'aires de protection permanentes aux abords des cours d'eau et des zones à haute valeur de conservation, reforestation de zones dégradées, etc.). Ces entreprises ont participé à la restauration de plus de 10 000 hectares de terres via des pratiques agroécologiques, notamment en Afrique de l'Ouest et en zone sahélienne (Mali, Nord Bénin, Togo).



Création de fonds contre la perte de la biodiversité

Mirova

La société de gestion Mirova, affiliée de Natixis Investment Managers, met en œuvre des investissements directs dans le capital nature grâce au développement d'une gamme de fonds dédiés à la restauration des terres, la lutte contre la déforestation et la conservation des océans.

Le Fonds *Land Degradation Neutrality*, monté en partenariat avec la Convention des Nations unies pour la lutte contre la désertification (CNULCD) et le WWF France, finance en particulier des projets de lutte contre la dégradation des terres par de l'agroforesterie notamment. Les objectifs fixés par le Fonds LDN de Mirova sont les suivants : restaurer à travers le monde 500 000 hectares de terres dégradées, créer 100 000 emplois locaux et économiser 35 millions de tonnes de CO₂ au travers de projets agroécologiques, de reforestation ou encore d'écotourisme. Les investissements du fonds incluent notamment un programme d'agroforesterie avec des coopératives de petits producteurs de café au Pérou ainsi que le développement d'une filière noisette durable sur des terres dégradées au Bhoutan.



AXA

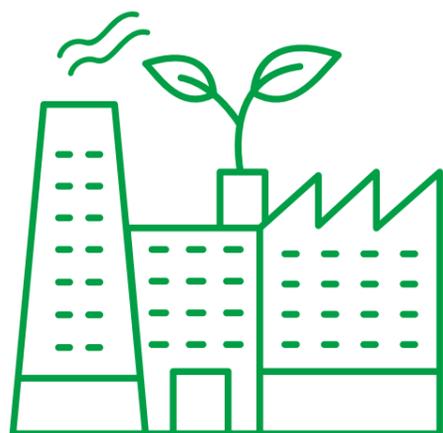
Lors du G7 environnement organisé en France en mai 2019, AXA a lancé son troisième fonds à impact, en mettant l'accent sur la protection de la biodiversité. Ce fonds investira entre 150 et 200 millions d'euros de l'actif général d'AXA pour financer des solutions crédibles ayant vocation à produire des résultats positifs intentionnels et mesurables, contribuant à la lutte contre le changement climatique et la perte de biodiversité.



Groupe Caisse des dépôts

Le Programme Nature 2050, développé par CDC Biodiversité, permet aux entreprises qui y participent, et ce, de manière volontaire, de financer des solutions fondées sur la nature à l'échelle des territoires. Cela répond aux enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, et d'érosion de la biodiversité. Avec environ 4,5 millions d'euros engagés depuis 2016 et plus de 900 000 m² de biodiversité restaurée et suivie jusqu'en 2050, ce programme permet de mettre en valeur les actions réalisées en utilisant des indicateurs de suivi et d'évaluation sur le long terme.

Enfin, certains acteurs, comme AXA et Mirova (aux côtés du WWF), se sont engagés en faveur d'une initiative réunissant acteurs publics et privés et permettant aux entreprises d'appréhender l'impact des risques financiers liés à la nature sur leur fonctionnement, à l'instar de ce qui a été fait pour le climat par la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD).



« Les financements néfastes à la biodiversité dépassent largement les financements favorables. »

Développer des outils de mesure de l'impact sur la biodiversité

L'absence d'outils partagés de mesure et de métriques opérationnels pour évaluer les impacts d'une entreprise ou d'un projet sur la biodiversité reste aujourd'hui un frein à l'action. Or, il est important pour les entreprises de pouvoir identifier, mesurer et quantifier, voire monétiser leurs impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité. Ces données peuvent constituer ensuite de précieux outils d'aide à la décision, tant pour l'entreprise que pour l'investisseur.

Plusieurs acteurs s'engagent dans des initiatives visant à quantifier dans leur portefeuille l'impact de leurs activités sur la biodiversité (cf. « bonnes pratiques » ci-après).

En parallèle, plusieurs indicateurs-clefs de performance à destination des institutions financières sont déclinés au sein du rapport *Into the Wild : integrating nature into investment strategies* commandé à AXA et au WWF lors du G7 environnement à Metz en mai 2019. Il dresse une liste d'indicateurs qui permettent d'évaluer la performance et l'engagement financier de son entreprise pour la préservation de la biodiversité, parmi lesquels :

- La part du portefeuille qui contribue de manière positive à la préservation des écosystèmes naturels.
- Les montants désinvestis d'entreprises ou de secteurs considérés comme néfastes à la biodiversité.
- Le nombre d'entreprises avec lesquelles l'institution financière s'est engagée activement sur les problématiques relatives à la biodiversité.
- La proportion de personnel formé aux risques liés à la biodiversité et plus généralement aux risques environnementaux.
- La part de la rémunération des dirigeants qui dépend d'une bonne gestion des risques liés à la biodiversité.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES



Création d'outils de mesure de l'impact des investissements sur la biodiversité

Banque ASN

La banque néerlandaise ASN, aux côtés des entreprises CREM et PRé Sustainability, a conçu le *Biodiversity Footprint Financial Institutions* (BFFI), un outil permettant de développer une vision globale de l'impact sur la biodiversité des activités économiques dans lesquelles les institutions financières investissent.



Mirova, Sycomore Asset Management, BNP Paribas Asset Management et Axa Investment Managers

Ces quatre gestionnaires d'actifs ont lancé un appel à manifestation d'intérêt en janvier 2020 afin d'identifier un acteur capable de développer et mettre à disposition un outil de mesure et un service de fourniture de données relatifs à l'impact des investissements sur la biodiversité. Ceux-ci permettront, à terme, de fournir des informations plus fiables en la matière. En complément, en mars 2020, les quatre gestionnaires ont rédigé une Déclaration Investisseurs, permettant aux acteurs financiers d'exprimer leur besoin de disposer d'un tel outil de mesure de l'impact sur la biodiversité des investissements. Une trentaine de signataires représentant plus de 6 000 milliards d'euros d'actifs sous gestion ont signé cette Déclaration, envoyant un signal fort pour le marché des fournisseurs de données, dans le but de les inciter à développer de tels outils.



Mesure de l’empreinte biodiversité CDC Biodiversité

CDC Biodiversité, filiale de la Caisse des dépôts, a développé le *Global Biodiversity Score* (GBS) qui permet aux entreprises d’évaluer leurs impacts biodiversité, de l’amont à l’aval de leur activité. Une initiative qui pousse les entreprises à réaliser des choix permettant de valoriser et d’améliorer la prise en compte de la biodiversité au sein de leur stratégie de développement. Cet outil permettra aux acteurs économiques de suivre la trajectoire pour atteindre leurs objectifs de respect de la biodiversité.



« Il est important pour les entreprises de pouvoir identifier, mesurer et quantifier, voire monétiser ses impacts et dépendances vis-à-vis de la biodiversité. »

Vulgariser, sensibiliser et engager les parties prenantes

Un manque de connaissance des enjeux liés à la biodiversité

Certaines entreprises ont des difficultés à appréhender les enjeux liés à la biodiversité. « Pressions », « facteurs d’érosion », « dépendances et impacts », « Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques » (IPBES, en anglais), « Convention sur la diversité biologique » (CBD), « services écosystémiques », « cobénéfices climat-biodiversité », « empreinte biodiversité » : cette liste de termes employés au sein des rapports et discussions autour de la thématique a de quoi décourager. C’est pourquoi, amorcer un travail de vulgarisation, de sensibilisation et de formation aux enjeux de la biodiversité, à tous les niveaux de l’entreprise, est nécessaire, notamment en vue d’intégrer, au même titre que le climat, la biodiversité et la gestion des risques au sein des stratégies d’entreprise.

Par ailleurs, de nombreuses entreprises, même parmi celles qui dépendent directement des services rendus par la nature, rendent trop peu compte de ce niveau de dépendance ainsi que de leurs impacts exercés sur la biodiversité. Ce manque de transparence limite la capacité des acteurs financiers à mesurer les risques inhérents au projet, à l’entreprise et/ou à l’activité financé(e).

Pour surmonter cette difficulté, certains financeurs ont engagé un dialogue avec les entreprises dans lesquelles ils investissent, afin de s’accorder sur des pratiques d’évaluations financières et extrafinancières qui rendent leurs impacts sur la biodiversité plus lisibles.

EXEMPLES DE BONNES PRATIQUES



La NEC initiative Sycomore Asset Management

Sycomore AM, société de gestion d’actifs, a mis en ligne une plateforme internet dans le but de sensibiliser et former ses salariés, clients et collaborateurs aux bénéfices et dommages de ses actions sur la biodiversité.

Par ailleurs, le gestionnaire d’actifs a cofondé, en 2019, la NEC initiative, un collectif dédié à la dissémination, la transparence, la R&D et la formation sur la *Net Environmental Contribution* (ou NEC). La NEC intègre la biodiversité (aux côtés du climat, des déchets/ressources, de l’eau et de la qualité de l’air) dès que des informations quantifiées et vérifiables sont publiées par les entreprises.

« Nous intégrons la biodiversité à tous les niveaux de l’analyse environnementale. Dans le volet de notre modèle ESG (Environnement, social, gouvernance), la biodiversité est prise en compte sur le périmètre de l’entreprise analysée, et aussi tout au long de sa chaîne de valeur de l’amont à l’usage de ses produits et services en aval, grâce à une approche systématique en cycle de vie, agrégée par la NEC, une mesure d’alignement avec la transition écologique intégrant la biodiversité. Depuis 2019, la NEC initiative propose une plateforme collaborative à « code source ouvert » donnant accès à l’ensemble de la méthodologie et à ses 200 sources. Nous utilisons et publions mensuellement la NEC de nos principaux fonds depuis début 2018. »



Des enquêtes auprès des producteurs

Moringa

En matière de politique d'investissement, Moringa a développé un référentiel propre de suivi des meilleures pratiques ESG, qui va au-delà même des principes fixés par les grandes institutions financières internationales. Moringa réalise un reporting d'impact annuel incluant des enquêtes socioéconomiques auprès des producteurs et a mis en place une traçabilité de ses chaînes de valeur, qui inclut un suivi cartographié des plantations (notamment en Amérique centrale et en Afrique) en vue de la construction de filières zéro déforestation (en accord avec la Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée, SNDI, adoptée par la France en 2018).



Un questionnaire sur les enjeux de la transition écologique

Groupe Caisse des dépôts

Le groupe Caisse des dépôts a envoyé, en 2019, un questionnaire aux entreprises les plus concernées par les enjeux de transition écologique, présentes dans ses portefeuilles d'actifs. L'objectif était de mieux comprendre leur gestion des risques climatiques et des autres risques environnementaux, dont celui de la déforestation. Le groupe Caisse des dépôts a également signé l'appel des PRI (Principes pour l'investissement responsable) adressé aux entreprises dont les chaînes de valeurs ont un impact potentiel sur la déforestation importée. Par ailleurs, les gestionnaires d'actifs du Groupe Caisse des dépôts vont, en 2020, suivre des formations aux enjeux de biodiversité.

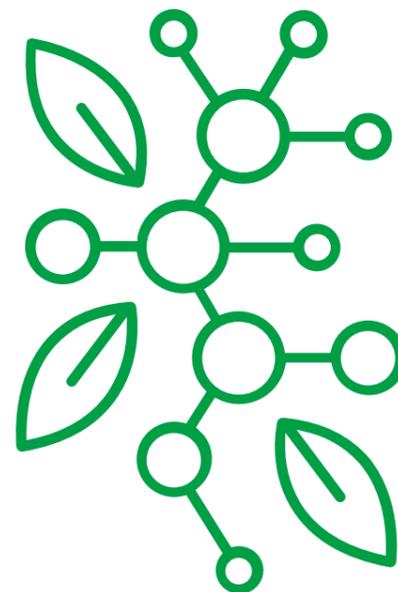


Des investissements en faveur de la biodiversité

Demeter

Demeter, société de capital investissement dédiée à la transition écologique, prend en compte les enjeux de préservation de la biodiversité en investissant dans des sociétés porteuses de changements.

« Nous nous assurons que les projets de production d'énergies renouvelables que nous finançons n'ont pas d'impacts négatifs significatifs sur la faune et la flore. Nous investissons également dans des sociétés qui œuvrent positivement pour la biodiversité. Par ailleurs, dans le cadre de notre politique ESG, nous identifions et suivons les initiatives mises en place par les sociétés dont nous sommes actionnaires pour favoriser ou protéger la biodiversité. »



« Amorcer un travail de vulgarisation, de sensibilisation et de formation aux enjeux de la biodiversité, à tous les niveaux de l'entreprise, est nécessaire. »

Remerciements



DEAMETER

mirova
Investing in sustainability

Moringa

SYCOMORE
ASSET MANAGEMENT

Le ministère de la Transition écologique et solidaire remercie les entreprises et les contributeurs ayant participé à la réalisation de ce recueil.



D'autres recueils de bonnes pratiques à découvrir également

- Les bonnes pratiques foncières (1) : s'implanter sur un territoire
- Les bonnes pratiques foncières (2) : aménager et gérer ses sites d'activité
- Les bonnes pratiques pour les entreprises dont les matières premières sont issues du vivant
- Les bonnes pratiques pour toutes les entreprises



Entreprises engagées pour la nature – Act4nature France – est une démarche du ministère de la Transition écologique et solidaire, portée par l'Office français pour la biodiversité (OFB). Elle constitue le volet « entreprises » de l'initiative « Engagés pour la nature », aux côtés des territoires et des partenaires qui les accompagnent et se mobilisent auprès des citoyens. Cette initiative vise à renforcer la mobilisation de l'ensemble de la société civile pour enrayer l'érosion de la biodiversité. Elle s'articule avec la démarche Act4nature international, dispositif d'engagements volontaires d'entreprises internationales pour la biodiversité, animé par EpE.



La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a inscrit l'objectif de réduire à zéro la perte nette de biodiversité. Le Plan biodiversité, publié en juillet 2018 par le Gouvernement sous la bannière « Biodiversité. Tous vivants ! », vise à mettre en œuvre cet objectif. Il a vocation à accélérer la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité afin de renforcer l'action de la France en faveur de cet enjeu planétaire.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur

<https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/entreprises>
et sur les réseaux sociaux

#engagespourlanature

Pour nous contacter

entreprisesengagees@ofb.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Édition JUILLET 2020

Commissariat général au
développement durable
Tour Séquoia
92055 La Défense Cedex

Conception et réalisation graphique :
Clémentine Bibet